

JACQUES RANNOU CAF

Difficile de faire un tour d'horizon complet des enjeux du mandat des administrateurs CAF en 5 minutes. Aussi, je vais essayer d'aller à l'essentiel.

Quelques éléments de contexte tout d'abord. Trop souvent nous perdons de vue –y compris au sein de la CGT- que, lorsque l'on évoque la SECU, on pense exclusivement assurance maladie. Or, les politiques familiales tiennent une place cruciale au sein de la sécurité sociale. D'ailleurs, à sa création au sortir de la guerre, les prestations familiales représentent + de 50% des dépenses du régime général toutes branches confondues. L'importance des allocations familiales s'illustre par le fait qu'au début des années 50 la moitié du revenu d'une famille ouvrière de 3 enfants est constituée de prestations familiales.

Une véritable rupture s'opère dans les années 70 avec une « socialisation » de la politique familiale. C'est à cette période que naît le 1^{er} mouvement de ciblage des politiques sociales avec l'introduction des prestations « sous conditions de ressources » et les orientations récentes du gouvernement sont encore celles de la recherche d'économies pour limiter la progression des dépenses (par exemple, les -5€ de l'APL pour tous !). Aujourd'hui pour quasiment toutes les prestations, il est fait usage des conditions de ressources pour les allocataires.

Quel est notre rôle dans les CA ? C'est bien-sûr de **dénoncer** ces mauvais coups pour les allocataires. Tout le monde connaît le rôle des CAFs en tant qu'organisme versant les prestations familiales. Là- dessus nous n'avons pas de prise pour en modifier leur montant (cela relève du National). Pour autant, nous pouvons agir localement en cas de contestations des allocataires au sein des commissions de recours amiables. Les administrateurs ont le « pouvoir » d'effectuer des remises de dettes partielles ou totales en cas de « trop perçues ». Notre rôle est également important dans les commissions de secours et d'aides financières pour soutenir les allocataires en grande difficulté financière.

Mais au-delà des prestations dites « légales » il faut savoir que les CAFs gèrent également un budget d'action sociale conséquent. C'est la plus grande enveloppe budgétaire de la Sécurité Sociale. En 2017, le FNAS (Fonds National d'Action Sociale) s'élevait à + de 6,3 Mds d'€. Une grande partie de cette dotation est versée aux structures qui gèrent l'enfance (crèches, haltes garderies, etc.) et la jeunesse (FJT..). Ces prestations de service (PS) versées aux gestionnaires viennent atténuer le prix de journée pour tout le monde (allocataires ou non). Une partie de cette dotation sert également à soutenir les collectivités en matière d'investissements dans la construction de nouveaux équipements publics à destination des familles (crèches, maisons de la petite enfance, etc.).

Il est important de rappeler que la CGT défend un accueil de qualité dans le cadre d'un grand service public adapté aux jeunes enfants. Nous considérons, à la CGT, que les parents doivent être les usagers et non les employeurs de ces services.

Il nous faut réaffirmer avec force que l'accueil, les soins, l'entretien et l'éducation des enfants représentent une fonction sociale qui engage l'avenir de la société et justifie donc, selon la

CGT, de mener une politique familiale de haut niveau avec, et c'est essentiel de le rappeler, la **participation des entreprises à son financement**.

Pour la CGT ces politiques doivent poursuivre comme objectifs : (ce sont nos repères revendicatifs validés par le dernier congrès confédéral)

1/ Les allocations familiales doivent être **UNIVERSELLES** et versées sans conditions de ressources et **dès le premier enfant**.

2/ Il faut encourager les parents de jeunes enfants à reprendre une activité après la naissance d'un enfant en conciliant vie de famille/travail. La CGT revendique la création de 400 000 places d'accueil du jeune enfant, essentiellement en accueil collectif. Nous défendons un accueil de qualité dans le cadre d'un grand service PUBLIC de la petite enfance.

3/ Concernant les jeunes. Favoriser leur autonomie en créant une allocation d'autonomie pour les étudiants. Mieux soutenir l'aide au logement...

Dernier point pour conclure, la CGT défend la proximité et le **maillage départemental** doit être maintenu. La proximité est un élément essentiel de maintien du lien Social.

Nous considérons que les politiques familiales doivent être vues comme un investissement et non pas comme une dépense nette !

L'investissement social est un projet de citoyenneté sociale et politique pas toujours perçue rarement perçue - comme tel par les politiques publiques actuelles.